

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

Sous matière :
AUTRES ACTES
DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC

**OBJET : VENTE
AUX ENCHÈRES /
MATERIELS
REFORMES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 20 JANVIER
2026

PUBLICATION DE LA
PRÉSENTE EN DATE
DU

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-17
LIBERTE – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 26 janvier 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Précillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Précillia GRANIER,
Élisabeth ESCAFRE donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Régine SURRE donne pouvoir à Marie-Claude BOURREL,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026



Publié le 29 JAN 2026

ID : 011-211100763-20260126-DB202617-DE

Absents : Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des acquisitions de matériels et véhicules, divers équipements et matériels roulants ont été réformés et peuvent être vendus.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature du contrat cadre de fourniture d'accès à la plateforme « moniteur des ventes » avec solution de paiement, pour la vente de matériels et véhicules réformés. Les articles pourront être vendus à l'unité ou en lots.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de vendre ce(s) matériel(s) sur la plateforme.

Il s'agit :

	Dénomination Matériel	Description Marque, etc.	Etat - Divers	Photos / Observations
1	Scarificateur	HONDA GX25	En l'Etat	
2	Roues de camion PL : pneus + jantes		En l'Etat	
3	Souffleur pour pièces	STIHL	En l'Etat	
4	Caisse enregistreuse		En l'Etat	

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

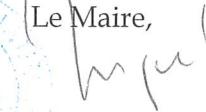
APPROUVE le principe de vente aux enchères de ces matériaux au plus offrant, sur le site web.

L'AUTORISE à signer tout document afférant à la vente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le	29 JAN. 2026
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	29 JAN. 2026
Par publication le :	29 JAN. 2026
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	



Castelnaudary, le 26 Janvier 2026

Le Maire,

Patrick MAUGARD